



## Les propositions de la fédération des entreprises d'insertion

Feuille de route IAE  
Budgets 2025-2026



Synthèse : l'essentiel en une page	03
Présentation générale de la fédération des entreprises d'insertion	04
Les 12 propositions de la fédération pour la nouvelle feuille de route IAE	05
Budgets 2025-2026	11

# Synthèse : l'essentiel en une page

**Les entreprises d'insertion sont des acteurs économiques de premier plan. Actuellement, elles emploient 112 730 salariés dont 94 690 en insertion. 64 % d'entre eux ont eu une sortie positive (47% en emploi ou formation et 17% poursuite du parcours insertion).**

**Les entreprises d'insertion ont douze propositions concrètes pour la nouvelle feuille de route IAE.**

## Faciliter la formation en IAE

- 1 Acter la prolongation du PIC IAE et de son financement, et améliorer son fonctionnement
- 2 Développer l'expérimentation Pro EI et lancer une expérimentation une aide aux postes formation avec un process expérimenter – évaluer – contractualiser

## Simplifier et améliorer le pilotage et la gouvernance de l'IAE

- 3 Acter les mesures de simplification et de dématérialisation ainsi que le calendrier
- 4 Déployer un pilotage plus efficient pour les Ei et ETTi
- 5 Rendre public et partagé le système de pilotage de l'IAE
- 6 Déployer le conventionnement régional pour les Ei / ETTi

## Optimiser le financement et le fonctionnement des aides aux postes

- 7 Respecter la réglementation et reprendre l'indexation de l'aide au poste sur la hausse du SMIC au plus tard le 1er janvier 2025
- 8 Sécuriser le budget de l'IAE pour les années 2025-2026-2027
- 9 Acter un développement différencié entre secteur marchand et non-marchand pour accompagner plus de personnes en insertion
- 10 Redéployer un véritable FDI pour permettre le soutien à la création et la consolidation
- 11 Simplifier le conventionnement en supprimant la modulation pour la réintégrer dans l'aide aux postes socle
- 12 Faire de la commande publique inclusive et des achats responsables un véritable levier de développement de l'IAE

## De gros enjeux budgétaires pour le programme 102 (IAE) sur les trois années à venir

- Voter un budget pour l'IAE en hausse de 5% dans le PLF 2025
- Sécuriser le budget du PIC IAE à hauteur de 100 millions d'euros
- Inscrire dans la loi la corrélation entre le montant de l'aide aux postes et celui du SMIC
- Redéployer un véritable FDI pour permettre le soutien à la création et la consolidation

# Présentation générale de la fédération des entreprises d'insertion

Depuis 35 ans, la fédération des entreprises d'insertion rassemble des entrepreneurs engagés qui mettent l'inclusion des plus vulnérables au cœur de leur stratégie d'entreprise. Présente dans chaque territoire, au plus près des besoins des personnes et des entreprises, elle accélère leur développement et promeut leurs projets inclusifs qui conjuguent innovation, performance économique et impact social. Notre organisation est une fédération mobilisée, catalyseur de valeurs et d'énergies, pour bâtir une société durable et inclusive.

Les entreprises d'insertion sont des acteurs économiques majeurs de leurs territoires. Leur diversité, tant en termes d'activités que de taille (majoritairement des PME mais aussi plusieurs entreprises de taille intermédiaire), est une vraie richesse pour leurs territoires, tant en termes économiques, sociaux qu'environnementaux. Leur modèle est en effet avant tout entrepreneurial avec 80 à 90% de leur budget issu de leur chiffre d'affaires (réalisé majoritairement auprès d'autres entreprises mais aussi auprès d'acteurs publics). Les aides aux postes et autres aides ne représentent ainsi que 15 % de leur budget pour les EI, 5 % pour les ETTi.

Les principales missions de la fédération et des entreprises (Ei, ETTi, EITI) qu'elle représente sont :



## L'accompagnement réussi des personnes en insertion dans ses entreprises

- 64 % des salariés en insertion dans les entreprises de la fédération ont une sortie positive (47 % directement en emploi dans des entreprises traditionnelles, en CDI ou en CDD ; 17 % poursuivent leurs parcours en emploi dans une autre structure d'insertion ou handicap, ou reprennent une formation)
- Cette année, 94 690 salariés sont en insertion dans les entreprises sociales inclusives (39 620 dans les Ei et 55 070 dans les ETTi).
- Les salariés quittent les entreprises d'insertion dès qu'ils ont levé leurs principaux freins à l'embauche, soit après onze mois en moyenne. La durée maximale des CDDi est de deux ans, sauf exception.

Source : Chiffres clefs 2023 de la fédération des entreprises d'insertion



## La représentation des plus de deux mille entreprises sociales inclusives



Ces entreprises accompagnent actuellement donc quasiment 100 000 personnes/an vers l'emploi durable, un chiffre qui a connu une nette croissance depuis 2019 (+30 000 personnes accompagnées/an).



## L'animation de ces entreprises pour qu'elles partagent et grandissent ensemble



## L'accompagnement de ces entreprises, notamment sur les volets développement et innovation

Ainsi la fédération a développé Utopreneurs, une cellule d'accompagnement, spécialisée dans le changement d'échelle et l'essaimage. La fédération accompagne aussi depuis très longtemps les entreprises sociales inclusives sur le volet qualité. A ce titre, elle a développé, avec l'AFNOR, le premier label qui associe RSE et inclusion : le label RSEi. Ce dernier atteste du niveau de maturité des entreprises inclusives en matière de RSE en y intégrant les spécificités de la mission d'inclusion des personnes vulnérables. Aujourd'hui plus de 170 entreprises sociales inclusives sont labellisées ou en cours de labellisation.



**La fédération et ses adhérents sont pleinement mobilisés sur la nouvelle feuille de route de l'IAE pour en faire une réponse toujours plus pertinente et reconnue. Cela passera par des exigences réciproques, un pilotage efficace et une ambition collective.**

# Les 12 propositions de la fédération pour la nouvelle feuille de route IAE

**Contexte** : Le Ministère du Travail a lancé en janvier 2024 des travaux pour dessiner la nouvelle feuille de l'IAE. Cette dernière, qui fera suite au Pacte d'ambition de l'IAE, doit dessiner un nouveau cadre pour le secteur. Dans ce cadre, la fédération porte trois principales thématiques : la formation, le pilotage et le financement.

*La fédération, qui accompagne et représente les EITI (entreprises d'insertion par le travail indépendant), a formulé des propositions de plaidoyer sur la prolongation de l'expérimentation dans un dossier annexe (disponible sur demande).*

## Faciliter la formation en IAE

1

### Acter la prolongation du PIC IAE et de son financement en 2025, et jusqu'en 2027, et améliorer son fonctionnement

Alors que le cadre du PIC IAE reste la seule source de financement de la formation en IAE, le gouvernement n'a toujours pas annoncé le devenir de cette enveloppe budgétaire (95 millions d'euros l'an dernier, 85 millions d'euros cette année) qui finance la majorité de la formation en IAE. La fédération demande la prolongation du fonctionnement du PIC IAE jusqu'en 2027. La fédération préconise que cette dernière soit inscrite dans le premier texte voté à l'Assemblée sur le travail ou, au plus tard, lors du PLF 2025.

#### D'un point de vue budgétaire :

- **Voter un budget formation à la hauteur des enjeux dès 2025**

Le PIC IAE est le budget insertion ayant subi la plus grosse perte en 2024. Alors que la formation est un pan central pour le retour à l'emploi des salariés, la fédération demande qu'en 2025, un budget d'au minima 100 millions d'euros soit préservé pour le PIC IAE.

- **Engager un budget triennal pour la formation**

Dans le cadre d'une prolongation du PIC IAE, idéalement jusqu'en 2027, la fédération propose qu'un budget triennal soit engagé pour le PIC IAE. Cet engagement pluriannuel pourrait prendre la même forme que le budget de fonctionnement de France Travail et des PRIC. Cela éviterait tous les désagréments énoncés dans la mesure 2. D'un point de vue fonctionnel :

- **Piloter de manière optimale le budget du PIC IAE**

Le PIC IAE a souffert en 2024, comme depuis son lancement, d'une gestion qui met clairement à mal l'efficacité de l'investissement public, de la formation des salariés et la santé financière des SIAE. Ainsi les lettres d'engagement (pour débloquer 50% du budget) n'ont été communiqués aux OPCO que début avril et les conventions financières n'ont été engagées que mi-mai. Cette mauvaise gestion fait qu'au 30 avril seul 0,06% du budget global du PIC IAE était réalisé (et 17% du budget engagé). Pour rappel, en 2022 et 2023, certains OPCO annonçaient quant à eux, dès l'été, arrêter les nouveaux dossiers par manque de budget. Comment faire de la formation un outil essentiel des parcours, comme préconisé par la Cour des Comptes et repris dans le Pacte d'ambition dans de telles conditions d'exécution ? Il est donc demandé pour le reste de l'année que tous les OPCO puissent sur-engager à hauteur de 20% et ce jusqu'au 31 janvier 2025 (pour rattraper le retard du début d'année). Pour l'année prochaine, il est demandé que les budgets et lettres d'engagement soient transmis aux OPCO au plus tard le 31 janvier 2025.

- **Dématérialiser et simplifier les dossiers de demande de financement pour le PIC IAE auprès des OPCO**

Aujourd'hui il y a autant de dossiers qu'il y a d'OPCO, soit plus de onze dossiers différents. Il est proposé d'uniformiser les dossiers et les modalités de financement et de les dématérialiser pour faciliter leurs usages par l'ensemble des SIAE. La fédération a rédigé une proposition d'article législatif/amendement en ce sens. Elle vise à mettre en place un dossier unique et simple de demande de financement pour les SIAE auprès des OPCO.

# Les 12 propositions de la fédération pour la nouvelle feuille de route IAE

## 2

### **Développer l'expérimentation Pro EI et lancer une expérimentation une aide aux postes formation avec un process expérimenter - évaluer - contractualiser**

- **En 2025, élargir l'expérimentation ProEI à plusieurs autres régions tests en 2025**

La fédération propose de réfléchir à un élargissement de l'expérimentation à de nouvelles régions pour 2025. Pour cela, il faudra associer les conseils régionaux, pilotes des PRIC sur les autres régions. La fédération propose de défricher ce sujet avec ses fédérations régionales et dresser une liste de régions volontaires à la DGEFP et au Ministère. Un travail collégial doit s'entamer avant l'été 2024 pour aboutir en 2025 (nous avons dorénavant l'expérience des premières régions test, uniquement France Travail en interlocuteur et certaines régions pourraient être rapidement candidates).

- **Mettre en place l'aide au poste formation de manière expérimentale dans un territoire test dès 2025**

A la demande de Matignon, la fédération avait réfléchi à un mécanisme appelé « aide au poste formation ». Cette dernière permettrait de redonner la main aux entreprises d'insertion sur le budget de la formation en adjoignant une aide aux postes formation au montant socle de l'aide au poste. Ce mécanisme avait été validé par toutes les parties prenantes mais se confrontait à des difficultés juridiques qui pourraient être levées par la loi Travail II de fin d'année 2024.

Quelques principes à affiner :

- Le montant est directement versé à la SIAE via l'ASP ;
- L'entreprise d'insertion est libre dans ses choix et modalités de formation ;
- L'entreprise d'insertion présente dans son dialogue de gestion pour information ses prévisions annuelles de formation n+1 et son bilan n-1 ;
- L'aide au poste est fongible entre ses différents salariés. Si l'aide aux postes formation n'est pas utilisée pour la formation, le montant est repris par l'ASP.

# Les 12 propositions de la fédération pour la nouvelle feuille de route IAE

## Simplifier et améliorer le pilotage et la gouvernance de l'IAE

### 3

#### Acter les mesures de simplification et de dématérialisation ainsi que le calendrier

Alors que la charge administrative qui pèse sur les SIAE et sur les services déconcentrés de l'Etat est très importante, la fédération propose :

- D'utiliser une seule plateforme : la plateforme de l'inclusion (alors qu'aujourd'hui il y a au moins trois plateformes de « dématérialisation », où souvent ce n'est que la signature qui est dématérialisée). Cette dernière, développée par l'Etat, est un outil beta.gouv performant, déjà utilisé pour le suivi du parcours des bénéficiaires et piloté par un GIP présidé par la DGEPPF.
- D'utiliser une même trame de conventionnement dans tous les départements (alors qu'aujourd'hui il y a des dizaines de modèles différents d'une DDETS à l'autre) ;
- D'uniformiser la durée de tous les conventionnements à trois ans (alors que certaines coutumes locales font moins... ce qui enlève de la visibilité aux entreprises).

Sur ce sujet, le calendrier est crucial pour être opérationnel dès 2025 :

- Validation du principe d'ici la fin juin 2024 ;
- Développement technique entre l'été et octobre 2024 ;
- Expérimentation sur trois départements volontaires de novembre 2024 à janvier 2025 ;
- Bilan et généralisation à tous les départements à la mi-2025.

La fédération a rédigé un article de loi/amendement en ce sens que l'ensemble des réseaux de l'IAE souhaitent porter collectivement (1), pour affirmer la volonté politique, même si un tel dispositif législatif n'est pas forcément nécessaire.

La plateforme de l'inclusion est prête et volontaire pour y travailler dans les délais impartis.

(1) Article 1 (dématérialisation et simplification des conventionnements) Après l'article L. 5132-2 du Code du travail, il est inséré un nouvel article L. 5132-2-1 rédigé comme suit : « Les conventions visées à l'article 5132-2 du code du travail sont gérées sur une plateforme publique unique et dématérialisée, pilotée par l'Etat. Elles sont conclues pour une durée de trois ans. Un décret fixe les modalités d'application du présent article, en particulier pour assurer la simplification réelle de la déclaration par les entreprises, en cohérence avec la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance ».

# Les 12 propositions de la fédération pour la nouvelle feuille de route IAE

## 4

### Déployer un pilotage plus efficient des Ei et ETTi

Aujourd'hui le pilotage des différents modèles de l'IAE est strictement le même alors que des textes de loi et circulaires de la DGEFP ont souligné des différences. Il est ainsi proposé d'appliquer pleinement le droit :

- en limitant le pilotage des DDETS au volet social pour les entreprises (c'est-à-dire en respectant la liberté d'installation des entreprises à l'échelle départementale, la liberté d'activité à l'échelle de la France et du secteur NAF) ;
- en laissant la possibilité de recruter des salariés en insertion sur les départements limitrophes ;
- en valorisant d'avantages les atouts des différents modèles de l'IAE et en appliquant conformément au droit les principes suivants : la triple exclusivité pour les ETTi, la dérogation des 480h pour les Ai, le taux de commercialisation pour les ACI.

Pour valoriser la complémentarité des modèles et faciliter les parcours entre SIAE, il est proposé d'introduire une nouvelle mesure pour prolonger le pass IAE de six mois quand un salarié passe d'une SIAE à une autre.

## 5

### Rendre public et partagé le système de pilotage de l'IAE

Cette mesure vise à renforcer un système de pilotage à la main de l'Etat et partagé avec les réseaux de l'IAE. Dans ce cadre, il est proposé :

- De continuer à agréger pleinement les données de pilotage de l'IAE au sein des systèmes d'information existants (pilotage de l'inclusion) et d'en faire des outils pleinement partagés ;
- De partager de manière régulière l'état des consommations tant au niveau national que régional et départemental (notamment en amont des bourses aux postes) ;
- De mieux suivre les sorties de parcours en exploitant les données de la DSN.

## 6

### Déployer le conventionnement régional pour les Ei / ETTi (2)

Les entreprises d'insertion ont aujourd'hui autant de conventions que d'établissements / entreprises départementaux. La lourdeur de l'exercice est complexifiée par la diversité des dossiers (ainsi le dossier de conventionnement de Mayenne n'est pas le même que celui de Vendée tant dans la forme que dans les attendus). Pour nombre de chefs d'entreprises, il faut donc remplir trois ou quatre dossiers différents auprès de trois ou quatre DDETS différentes... pour des emplois situés à seulement quelques dizaines de kilomètres les uns des autres ! Cela mérite simplification. Ainsi, un chef d'entreprise qui a quatre structures dans quatre départements doit donc faire... Seize dossiers de demande de conventionnement, même dans une seule région !

Il est donc proposé de mettre en place des conventionnements régionaux (rattachés à la DREETS), voire interrégionaux (uniquement pour des entreprises proches des frontières administratives). C'est d'ailleurs ce qui est fait pour les entreprises adaptées.

# Les 12 propositions de la fédération pour la nouvelle feuille de route IAE

## Optimiser le financement et le fonctionnement des aides aux postes

En préambule, la fédération tient à rappeler son attachement à la complémentarité des modèles. Dans ce cadre, elle exprime son opposition ferme à une mesure proposée dans le rapport IGAS qui vise à fusionner les modèles de production (ACi et Ei) et les modèles de mise à disposition (ETTi et Ai) en rapprochant leurs logiques de financement.

### 7

#### Respecter la réglementation et reprendre l'indexation de l'aide au poste sur la hausse du SMIC au plus tard le 1er janvier 2025

Dans le cadre de son plan d'économies 2024, l'Etat a annoncé au printemps une baisse du budget de l'IAE qui s'est traduite, entre autres, par la non-réalisation de l'indexation de l'aide au poste sur l'augmentation du SMIC au 1er juillet 2024. La fédération rappelle son opposition à cette proposition et rappelle que cette indexation est prévue par le règlement (article R. 5132-10-13 du Code du travail).

L'indexation doit être réalisée au moins une fois par an.

Pour éviter que ce décrochage ne perdure dans le temps, la fédération plaide pour l'inscription dans la loi de la corrélation du montant de l'aide aux postes avec celui du SMIC à chaque relèvement du SMIC.

### 8

#### Sécuriser le budget de l'IAE pour les années 2025-2026-2027

La nouvelle feuille de route de l'IAE ne pourra atteindre ses objectifs que si le budget de l'IAE est a minima préservé, voire en légère augmentation. La fédération tient à rappeler que la politique de l'IAE est aujourd'hui une des politiques de l'emploi les plus efficaces (64% de sorties positives ou dynamiques).

L'insertion dans les entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion est par ailleurs un investissement gagnant pour les bénéficiaires, qui retrouvent confiance en eux et une vie meilleure, mais aussi pour l'Etat : chaque euro investi par l'Etat est rentabilisé immédiatement ou en une année pour les comptes publics.

Dans ce cadre, la fédération renouvelle sa proposition : un budget en hausse de 10% en 2025 puis 2026 et +12% en 2027 qui permettrait d'insérer 40 000 personnes de plus d'ici 2027.

### 9

#### Acter un développement différencié entre secteur marchand et non-marchand pour accompagner plus de personnes en insertion

Dans un cadre budgétaire qui s'annonce plus restreint, et alors qu'un tournant a déjà été amorcé sur le sujet, la fédération plaide pour un développement budgétaire différencié entre secteurs marchand et non marchand. A ce titre, elle préconise un développement du secteur marchand (associations intermédiaires, entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion) de 5 à 10% par an.

Avec cette évolution budgétaire, la fédération estime que le nombre de personnes accompagnées supplémentaires pourrait être de 40 000 personnes à l'horizon de 4 ans.

# Les 12 propositions de la fédération pour la nouvelle feuille de route IAE

## 10

### Redéployer un véritable FDI pour permettre le soutien à la création et la consolidation

Les années 2023 et 2024 ont été marquées par la disparition du FDI. Cette absence a entraîné des conséquences directes et importantes sur des structures qui auraient seulement eu besoin d'un petit coup de pouce budgétaire pour faire perdurer leur activité.

A ce titre, la fédération propose de repositionner le FDI comme un élément clé du budget de l'IAE. Son montant pourra être limité (20 millions d'euros) mais devra être présent sur tous les territoires. Il pourra financer deux axes prioritaires :

- La consolidation pour les SIAE connaissant des difficultés conjoncturelles
- Le soutien à la création.

## 11

### Simplifier le conventionnement en supprimant la modulation pour la réintégrer dans l'aide aux postes socle

La proposition du rapport IGAS, reprise dans la présentation de la DGEFP sur la feuille de route, viserait à renforcer la modulation (jusqu'à 30%) pour la rendre plus incitative. La fédération propose l'inverse : supprimer la modulation en réintégrant les 5% dans l'aide aux postes socle.

Le constat est partagé : la modulation doit osciller entre 0 et 10%, mais aujourd'hui 80% des structures ont un taux compris entre 4,5% et 5,5%. Les DDETS mobilisent un temps important sur ce sujet sans véritable effet incitatif. La fédération propose donc de la supprimer pour redonner du temps qualitatif aux DDETS pour le pilotage, le développement ou l'échange avec les SIAE.

La fédération tient aussi à indiquer qu'il n'est pas possible pour un chef d'entreprise de devoir composer avec une variable de 0 à 30% sur son budget.

## 12

### Faire de la commande publique inclusive et des achats responsables un véritable levier de développement de l'IAE

Le levier de la commande publique inclusive reste trop peu utilisé. L'Etat, plus encore que les collectivités, peine à atteindre les objectifs fixés : seuls 11% des achats publics de l'Etat ont une dimension sociale. Dans ce cadre, la fédération plaide pour faire de ce levier, qui ne nécessite pas de budget supplémentaire, un axe de développement de l'IAE.

# Budgets 2025-2026

## Rappel de la situation du budget pour 2024 & de son texte d'application (circulaire FIE) :

- Le budget 2024 pour l'IAE (programme 102) est d'1,376 milliards d'euros (après mise en réserve). A ce budget, une coupe budgétaire d'environ 14 millions d'euros doit être appliquée : elle passera par une décorrélation du montant de l'aide aux postes avec le montant du SMIC.
- Le budget 2024 pour le PIC IAE était de 100 millions d'euros (voté en PLF). Une coupe budgétaire de 10 millions d'euros a été appliquée.
- La circulaire FIE contient les points suivants : Il est indiqué qu'une priorité devra être donnée au secteur marchand (Ai, Ei, ETTi) par rapport au secteur non-marchand, sans orientation budgétaire (régionale ou par modèle) plus précise. Le principe de conventionnement est le suivant : reconduction du réalisé 2023 dans la limite du conventionné 2023.

## Respecter la réglementation et reprendre l'indexation de l'aide au poste sur la hausse du SMIC au plus tard le 1er janvier 2025

Dans le cadre de son plan d'économies 2024, l'Etat a annoncé au printemps une baisse du budget de l'IAE qui s'est traduite, entre autres, par la non-réalisation de l'indexation de l'aide au poste sur l'augmentation du SMIC au 1er juillet 2024. La fédération rappelle son opposition à cette proposition et rappelle que cette indexation est prévue par le règlement (article R. 5132-10-13 du Code du travail). L'indexation doit être réalisée au moins une fois par an. Pour éviter que ce décrochage ne perdure dans le temps, la fédération plaide pour l'inscription dans la loi de la corrélation du montant de l'aide aux postes avec celui du SMIC à chaque relèvement du SMIC.

## Sécuriser le budget IAE pour les années 2025-2026-2027

La nouvelle feuille de route de l'IAE ne pourra atteindre ses objectifs que si le budget de l'IAE est a minima préservé, voire en légère augmentation. La fédération tient à rappeler que la politique de l'IAE est aujourd'hui une des politiques de l'emploi les plus efficaces (64% de sorties positives ou dynamiques). L'insertion dans les entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion est par ailleurs un investissement gagnant pour les bénéficiaires, qui retrouvent confiance en eux et une vie meilleure, mais aussi pour l'Etat : chaque euro investi par l'Etat est rentabilisé immédiatement ou en une année pour les comptes publics. Dans ce cadre, la fédération renouvelle sa proposition : un budget en hausse de 10% en 2025 puis 2026 et +12% en 2027 qui permettrait d'insérer 40 000 personnes de plus d'ici 2027.

## PIC IAE : se doter d'un budget à la hauteur des enjeux et triennal

Le PIC IAE est le budget insertion ayant subi la plus grosse perte en 2024. Alors que la formation est un pan central pour le retour à l'emploi des salariés, la fédération demande qu'en 2025, un budget d'a minima 100 millions d'euros soit préservé pour le PIC IAE.

Dans le cadre d'une prolongation du PIC IAE, idéalement jusqu'en 2027, la fédération propose qu'un budget triennal soit engagé pour le PIC IAE. Cet engagement pluriannuel pourrait prendre la même forme que le budget de fonctionnement de France Travail et des PRIC.

## Redéployer un véritable FDI pour permettre le soutien à la création et la consolidation

Les années 2023 et 2024 ont été marquées par la disparition du FDI. Cette absence a entraîné des conséquences directes et importantes sur des structures qui auraient seulement eu besoin d'un petit coup de pouce budgétaire pour faire perdurer leur activité. A ce titre, la fédération propose de repositionner le FDI comme un élément clé du budget de l'IAE. Son montant pourra être limité (20 millions d'euros) mais devra être présent sur tous les territoires. Il pourra financer deux axes prioritaires :

- La consolidation pour les SIAE connaissant des difficultés conjoncturelles
- Le soutien à la création.



# la fédération des entreprises d'insertion

## Contacts :

Mathilde AUSORT – 06 65 00 91 20 / [m.ausort@lesentreprisesdinsertion.org](mailto:m.ausort@lesentreprisesdinsertion.org)

La fédération des entreprises d'insertion - 18-20 rue Claude Tillier

75012 PARIS

Tél. 01 53 27 34 80

[contact@lesentreprisesdinsertion.org](mailto:contact@lesentreprisesdinsertion.org)

[www.lesentreprisesdinsertion.org](http://www.lesentreprisesdinsertion.org)

